



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



CONCOURS DE TECHNICIEN DE L'ENVIRONNEMENT Session 2025

Présentation générale

Le concours de Technicien de l'environnement – session 2025

1. Calendrier du concours
2. Présentation du concours
 - Les conditions d'inscription
 - Infos pratiques
3. Les épreuves du concours
4. Se préparer aux concours
5. Le processus d'affectation
6. Le recrutement et la carrière
7. La formation



1- Calendrier des concours



Ressources utiles :

Notices explicatives des concours interne et externe de TE consultables sur le site de l'OFB

<https://www.ofb.gouv.fr/concours-de-technicien-de-lenvironnement>

2- Présentation du concours



Les conditions d'inscription

Pour s'inscrire au **concours interne** :

- Être **fonctionnaire ou agent public** de l'État, d'une collectivité territoriale, ou des établissements publics qui en dépendent
- Être, à la date de clôture des inscriptions, **en activité**, en détachement, en congé parental, en congé maternité, en congé maladie, en congé longue maladie, en congé longue durée ou accomplissant le service national
- **Justifier au 1^{er} janvier de l'année du concours de 4 années au moins de services publics** selon le décret n°2001-586 du 5 juillet 2001 portant statut particulier du corps des techniciens de l'environnement (1^{er} janvier 2025)
- Titulaire du permis B
- Attestation de natation (50 m nage libre)

Documents obligatoires à l'inscription :

- ✓ Pièce d'identité
- ✓ Permis de conduire
- ✓ Attestation de natation
- ✓ Etat des services

Pour s'inscrire au **concours externe** :

- Être de **nationalité française** ou d'un Etat membre de l'Union Européenne ou de l'espace économique européen
- Être titulaire d'un **diplôme de niveau BAC** (possibilité d'obtenir une équivalence)
- Les dispenses de diplôme :
 - parents de 3 enfants ou plus
 - sportif de haut niveau
- Titulaire du permis B
- Attestation de natation (50 m nage libre)

Documents obligatoires à l'inscription :

- ✓ Pièce d'identité
- ✓ Permis de conduire
- ✓ Attestation de natation
- ✓ Copie du diplôme d'un niveau mini BAC
- ✓ Si vous avez -25 ans : attestation de présence à la journée défense et citoyenneté

2- Présentation du concours



Informations pratiques

- Inscription dématérialisée accessible uniquement sur le site de l'OFB :
<https://www.ofb.gouv.fr/concours-de-technicien-de-lenvironnement>

- Ouverture des inscriptions :

Du lundi 21 octobre au vendredi 29 novembre inclus

- Pour mémoire, données des concours précédents :

Concours 2023	Externe	Interne
Inscrits	1427	168
Présents	969	115
Admissibles	206	51
Admis liste principale	36	24
Admis liste complémentaire	56	6

Concours 2018	Externe	Interne
Inscrits	1755	412
Présents	947	225
Admissibles	87	119
Admis liste principale	34	49
Admis liste complémentaire	16	21

3- Les épreuves du concours



Les épreuves d'admissibilité

	Concours externe	Concours interne
Epreuve n°1 : 3h Notation : 0 à 20. Note éliminatoire <6	<p>Rédaction d'une note de synthèse à partir d'un dossier portant sur un sujet relatif à l'environnement ou en lien avec le métier de technicien de l'environnement.</p> <p><u>Objectif</u> : apprécier les facultés d'analyse et de synthèse du candidat et sa qualité rédactionnelle. Le dossier ne peut excéder 25 pages.</p> <p style="text-align: center;">Coeff 4</p>	<p>Rédaction d'une note administrative à partir d'un dossier à caractère professionnel.</p> <p><u>Objectif</u> : vérifier l'aptitude du candidat à comprendre une situation professionnelle concrète, à répondre de façon adéquate et à adapter son expression en fonction du destinataire. Le dossier ne peut excéder 25 pages.</p> <p style="text-align: center;">Coeff 3</p>
Epreuve n°2 : 2h Notation : 0 à 20. Note éliminatoire <6	<p>Répondre à une série de : 25 questions à choix multiple au plus 10 questions au plus appelant des réponses courtes (six à dix lignes)</p> <p style="text-align: center;">Coeff 2</p>	<p>Répondre à une série de : 25 questions à choix multiple au plus 10 questions au plus appelant des réponses courtes (six à dix lignes)</p> <p style="text-align: center;">Coeff 3</p>
Epreuve n°3 : 1h (non notée) OBLIGATOIRE y compris pour les agents en CDD qui l'ont déjà passée	<p>Test « psychotechnique » destiné à évaluer le profil psychologique et ainsi vérifier l'aptitude à exercer des missions de police et à porter une arme.</p> <p>Les résultats de ces tests sont communiqués aux membres du jury en vue de l'épreuve d'entretien.</p>	

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000036574928>

3- Les épreuves du concours



Les épreuves d'admissibilité

Extrait du rapport du jury 2023 concours externe (note de synthèse)

« Une grande partie des copies manque de **structure** ou peine à la rendre visible et la **calligraphie** de certaines copies ont nécessité des qualités d'adaptation aux correcteurs.

Les correcteurs ont également relevé la présence de copies dans lesquelles les candidats se positionnent et **font part d'opinions engagées**, ce qui ne répond pas à l'exercice de la note de synthèse.

Beaucoup de candidats ont eu des difficultés à gérer le temps et ont rendu des **copies inachevées** ou dont les derniers **développements sont bâclés**. Il s'agit parfois de copies de très bonne qualité qui n'ont pu malheureusement atteindre une note satisfaisante.

Les **introductions** sont insuffisamment maîtrisées, à la fois sur le fond et la forme : il y a trop peu d'**annonces du plan** (alors qu'il est donné par l'énoncé du sujet), des enjeux liés à la biodiversité et des enjeux énergétiques. La **problématisation** et la **contextualisation** sont donc peu fréquentes et très souvent maladroites ou partielles. »

Extrait du rapport du jury 2023 concours interne (note administrative)

« Les copies ayant reçu les meilleures notes sont celles qui sont **structurées, bien écrites**, et ont **exploité l'ensemble des documents fournis**. »

« Les copies ayant reçu des notes moyennes sont celles qui, soit ont fait une exploitation incomplète des documents fournis ou déséquilibrée. Le nombre important de **fautes d'orthographe et de français** a été peu pénalisant, un seul point a été enlevé à partir de 10 fautes et un autre point pour la mauvaise **qualité de la présentation**. »

3- Les épreuves du concours



Les épreuves d'admission

Epreuve n°1 : Entretien avec le jury (coefficient 7 – 30 minutes)

Concours externe

1. **Présentation du candidat, 10 min maximum** : parcours + motivation
2. Echange

Le jury évalue :

- La motivation,
- L'intérêt pour le domaine de l'environnement,
- Les aptitudes relationnelles et
- La capacité à exercer les fonctions normalement dévolues aux techniciens de l'environnement (mises en situation).



Concours interne

1. **Exposé du candidat** sur son expérience professionnelle, 10 min maximum
2. Echange

Le jury examine les acquis de l'expérience professionnelle du candidat, et apprécie :

- Ses aptitudes et ses qualités personnelles,
- Sa motivation
- Sa capacité à s'adapter aux fonctions qui peuvent être confiées à un technicien de l'environnement.

Le jury s'appuie sur un dossier de **reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP)** constitué par le candidat. Ce RAEP n'est pas noté.

Le jury peut demander au candidat son avis sur un cas pratique professionnel, afin de vérifier son sens de l'organisation et de l'anticipation.

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000036574928>

3- Les épreuves du concours



Les épreuves d'admission

Epreuve n°1 : Entretien avec le jury (coefficient 7 – 30 minutes)

Extrait du rapport du jury 2023 – observations générales

« Le jury a été attentif à la présentation des 10 premières minutes et à la **spontanéité** des candidats.

Il était attendu que les candidats s'expriment sur :

- La **nature des missions** dévolues à un technicien de l'environnement,
- Les **enjeux environnementaux** mondiaux/européens/nationaux/locaux. »

« Les candidats ayant pu démontrer à l'oral leur **connaissance du métier** de technicien de l'environnement et témoigner d'une **motivation et d'un savoir être adaptés**, ayant fait l'unanimité dans leur sous-jury, se sont vu attribuer les meilleures notes. »



<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT00003654928>

3- les épreuves du concours



Les épreuves d'admission

Epreuve n°2 : Epreuves de sport (coefficient 2)

2 exercices physiques comptant chacun pour la moitié de la note :

- Parcourir à la **nage**, en style libre départ plongé ou sauté une distance de 200 mètres ;
- Le test de Cooper : parcourir en **course à pied** le maximum de distance en 12 minutes.



<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000036574928>

3- Les épreuves du concours



Les centres d'écrit

- 17 centres d'examen pour les épreuves écrites du **30 janvier 2025** :

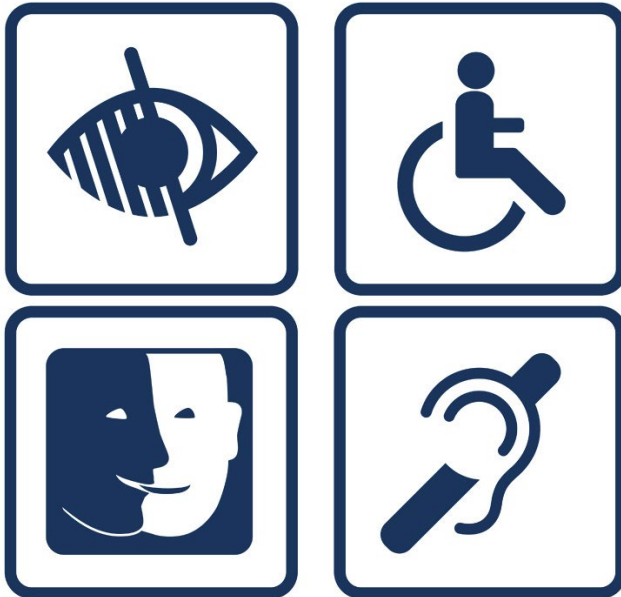
Nantes	Metz	Paris	Rouen	Limoges	Mâcon
Ajaccio	Arras	Aix-en-Provence	Rennes	Toulouse	
Guadeloupe	Martinique	Guyane	La Réunion	Saint-Pierre-et-Miquelon	Mayotte

**Le centre est à choisir par le candidat au moment de son inscription
=> pas de modification possible ultérieure**

3- Les épreuves du concours



Dérogations aux règles normales de déroulement des concours en faveur des candidats en situation de handicap



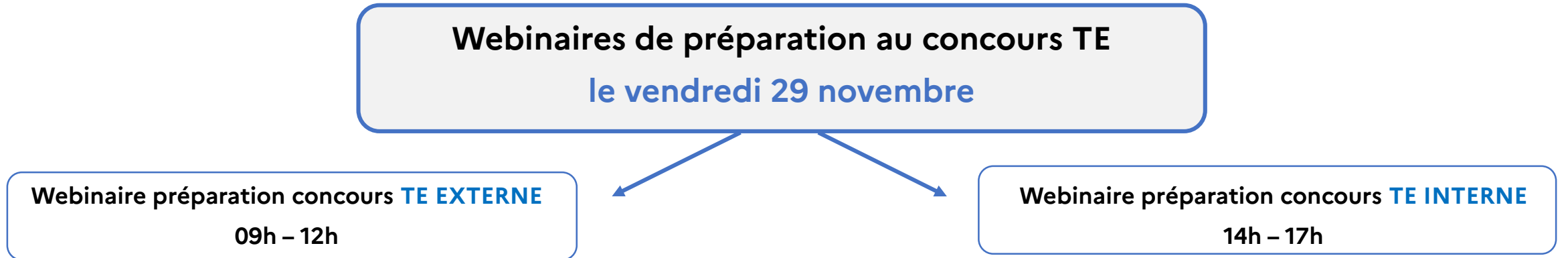
Dispositions pouvant être mises en place durant le concours :

- Épreuve écrite
 - Salle individuelle
 - Tiers-temps
 - Assistant.e
- Épreuve orale
 - Tiers-temps
 - Assistant.e

Chapitre 2 du décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap

4- Se préparer au concours

Formations de préparation aux concours pour les agents de l'OFB et des Parcs Nationaux



Pour les agents empêchés car déjà en formation et les agents en Outre-mer (et uniquement pour eux) :
Les webinaires de préparation au concours TE Interne et TE Externe *en replay à compter du **mardi 3 décembre****

*A l'issue des webinaires les agents auront :
un guide méthodologique
+ 1 devoir avec 1 corrigé type*

***ATTENTION, ne surtout pas communiquer votre lien d'accès au replay autour de vous au risque de ne plus y avoir accès.**
En effet ce lien est personnalisé et exclusivement relié à votre adresse mail. Aucun autre lien personnalisé ne pourra vous être transmis.

4- Se préparer au concours

Ressources utiles :

- Thématiques susceptibles d'être abordées lors de l'épreuve écrite : annexes de l'arrêté du 31 janvier 2018 fixant la nature et le programme des épreuves des concours externe et interne pour le recrutement des techniciens de l'environnement.

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000036574928>

- Sujets des concours TE 2018 et 2023 disponibles sur le site de l'OFB
- Rapports du jury du concours TE 2018 et 2023 disponibles sur le site de l'OFB
- Divers ouvrages disponibles dans le commerce/en ligne sur la méthodologie de la note de synthèse

<https://www.ofb.gouv.fr/concours-de-technicien-de-lenvironnement>

5- Le processus d'affectation

A partir du 3 juin, les résultats d'admission seront publiés :

Par concours (interne/externe) et par ordre de mérite

Le jury fixe une barre d'admission (note minimale) pour déterminer les lauréats inscrits sur la « liste principale »

Les affectations proposées sont communiquées après les résultats (vers mi-juin 2025)

Les lauréats émettent des vœux en classant leurs souhaits d'affectation

L'administration confirme aux lauréats leur affectation – les lauréats peuvent accepter ou renoncer

Le jury a la possibilité d'inscrire des candidats admis sur une « liste complémentaire »

Cette liste est valable 2 ans ou jusqu'à ouverture du concours suivant, et permet :

- de remplacer des lauréats de la liste principale ayant renoncé ou s'étant désisté,
- de pourvoir des postes devenus vacants pendant la période de validité de la liste complémentaire.

6- Le recrutement et la carrière



Durée minimale d'occupation des postes

- Article 9 du décret 2001-586 portant statut particulier du corps des techniciens de l'environnement : *« les techniciens recrutés par voie de concours externe ou interne doivent souscrire un engagement de servir l'Etat pendant une **durée minimale de cinq ans à compter de leur titularisation et sont astreints à suivre la totalité de la formation prévue à l'article 8 du décret 2001-586** »*
- **A l'OFB et dans les Parcs Nationaux**, les agents primo-affectés sur des fonctions d'inspecteur de l'environnement doivent occuper leur poste pour une **durée minimale de 3 ans** avant de pouvoir faire une mobilité.

6- Le recrutement et la carrière



La nomination en qualité de fonctionnaire stagiaire dans le grade des TE

Nomination par le Directeur général de l'OFB (gestionnaire du corps des TE)

Stage d'1 an, du 01/10/2025 au 30/09/2026 :

- formation obligatoire donnant lieu à évaluations
- titularisation sur proposition du jury de formation initiale, prenant en compte les résultats des évaluations ainsi que le travail, l'insertion et le comportement pendant l'activité en service

Cas particulier : les lauréats fonctionnaires titulaires dans un autre corps ou cadre d'emplois sont placés en position de détachement pour accomplir un stage par leur administration d'origine.

7- La formation

Les lauréats effectuent un stage d'un an, pendant lequel ils suivent un parcours composé de :

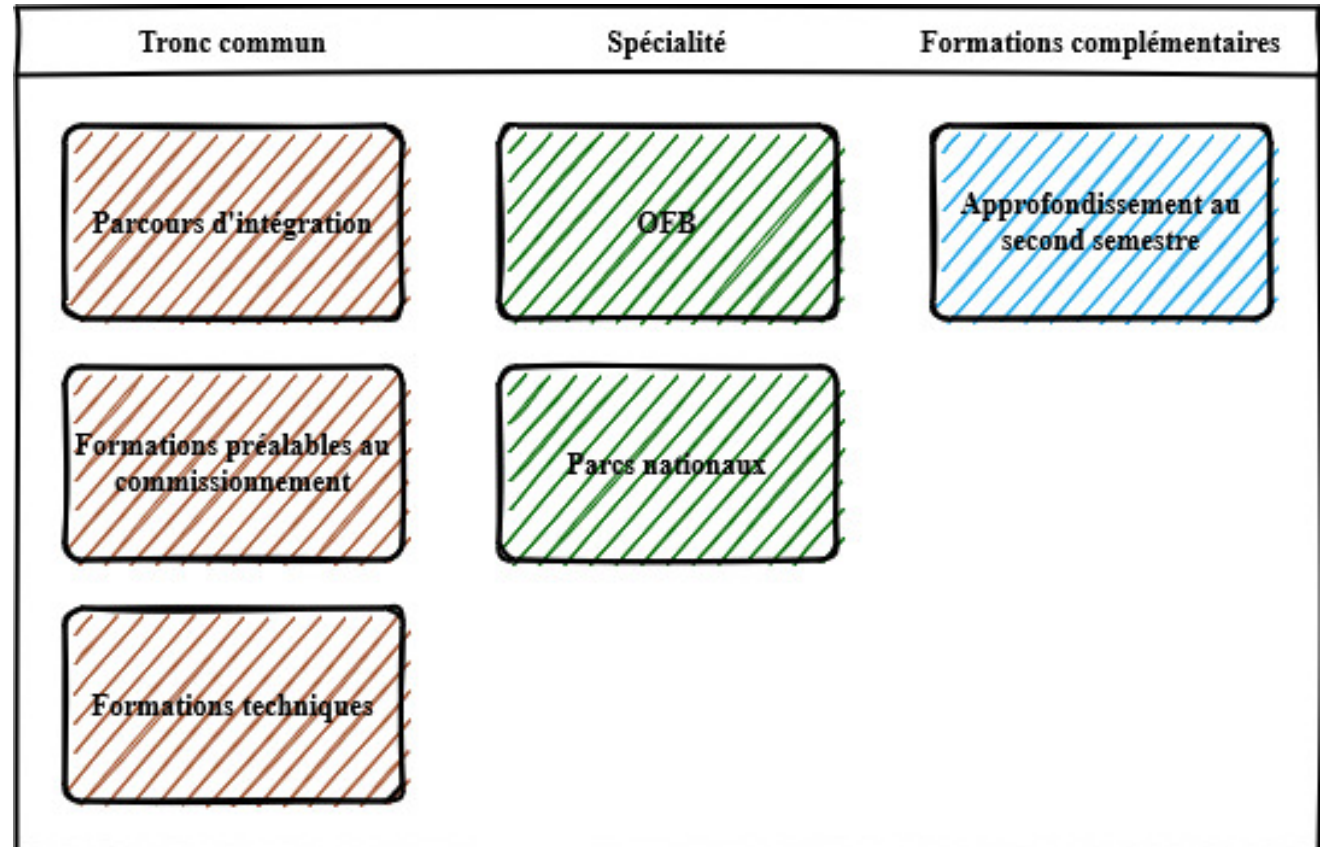
- stages théoriques : enseignements dispensés en centres de formation
- stages pratiques : périodes en service opérationnel au sein de son établissement d'affectation.

Ce parcours s'étend sur :

- **34 semaines** avant l'évaluation finale (entre début octobre 2025 et fin mai 2026)
- **18 semaines en service d'affectation** (congés compris).

NB : Les lauréats ayant déjà suivi le parcours des nouveaux entrants à l'OFB seront dispensés des formations déjà effectuées.

Seules formations obligatoires : les 2 semaines de tronc commun : « parcours d'intégration »



Pour joindre l'équipe organisatrice du concours
concours@ofb.gouv.fr

Consultez régulièrement les pages web des concours !
<https://www.ofb.gouv.fr/concours-de-technicien-de-lenvironnement>